

L'empreinte

socio-économique

des epl

Mars 2017



Un effet d'entraînement majeur pour les territoires

Les epl : des PME

au service des PME et des territoires

La conjoncture de cette dernière décennie a changé les règles du jeu. Elle impose dorénavant aux collectivités locales d'être plus que jamais au cœur des politiques favorisant le développement du tissu productif local.

Cet enjeu est de taille. Dans un contexte contraignant, la concurrence entre territoires s'est accrue et les collectivités doivent rivaliser d'ingéniosité pour attirer de nouveaux acteurs privés comme pour soutenir les acteurs déjà implantés. L'objectif ? Préserver le bassin de vie et l'équilibre social sur le territoire.

Pour porter le leadership des politiques de développement et accompagner les innovations sociales, dans une configuration désormais *bottom up*, les Entreprises publiques locales (Epl) sont aux côtés des collectivités. Ces sociétés intervenant principalement dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, de l'immobilier, du tourisme, de l'environnement, de la mobilité ou encore des services à la personne, sont de formidables outils de soutien et de redéploiement de l'appareil productif au niveau local.

1 250
sociétés
ancrées
localement

Ces 1 250 sociétés ancrées localement, presque exclusivement des PME voire des micro-entreprises, sont des demultiplicateurs de la commande publique ainsi que des accélérateurs de dynamique économique. Cet effet de levier se mesure par la valeur ajoutée générée en propre et indirectement par leur activité et leurs investissements. Il s'évalue aussi en termes d'emplois générés directement ou de façon induite.

Cette note de synthèse fait suite à l'étude « Les Epl et la commande publique, un effet d'entraînement pour les entreprises et les territoires » publiée par la Fédération des entreprises publiques locales (FedEpl) en mai 2016.



NOTE COMPLÉMENTAIRE

11 100 contrats de commande publique attribués aux Epl

Sur les 11 100 contrats de commandes publiques, 6 700 marchés sont exécutés directement par des Epl pour un volume de 5,6 milliards d'euros d'encours dont près de 2 milliards d'euros de nouveaux marchés sur la seule année 2015.

Au total, 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires¹ sont développés annuellement par les Epl. Cette activité permet de créer près de 50 000 emplois¹ pour une valeur ajoutée² de 4,7 milliards d'euros.

¹ Total des données déclarées par les 973 Epl ayant effectué leurs déclarations sociales en 2014.

² La valeur ajoutée créée par une entreprise est la différence entre le montant de ses ventes (son chiffre d'affaires) et les achats de biens et services qu'elle a dû effectuer pour réaliser sa production (ses « intrants»). La valeur ajoutée sert à rémunérer les salariés de l'entreprise et le capital installé.



Des Epl créatrices de richesse au bénéfice des autres entreprises et des territoires

35 000 entreprises, le plus souvent des PME, bénéficient directement des marchés émis par les Epl pour un montant total de **3,7 milliards d'euros**, à rapprocher des **1,9 milliard de marchés** obtenus par les Epl elles-mêmes³. Plus largement, les Epl sont au cœur de l'écosystème productif local, avec un impact qui va bien au-delà de ces effets directs. Au total, 26,4 milliards d'euros de valeur ajoutée sont créés directement ou de façon induite par les Epl en France.

À elles seules, les Sem, Spl et SemOp concentrent **1,4 % du poids dégagé par les 4 millions d'entreprises françaises**. L'effet démultiplicateur de ces sociétés est bien plus important que celui d'une entreprise française moyenne. Lorsque cette dernière produit 600 000 euros de valeur ajoutée, **une Epl en produit près de 5 millions d'euros, soit 8 fois plus**.

Une Epl produit près de **8 fois plus de valeur ajoutée qu'une autre entreprise**



VALEUR AJOUTÉE

26,4 Md€ de valeur ajoutée créée par les Epl en France

dont | **4,7 Md€** directement
21,7 Md€ indirectement



EMPLOI



276 000 emplois induits de l'activité des Epl en France

dont | **50 000** directement
226 000 indirectement



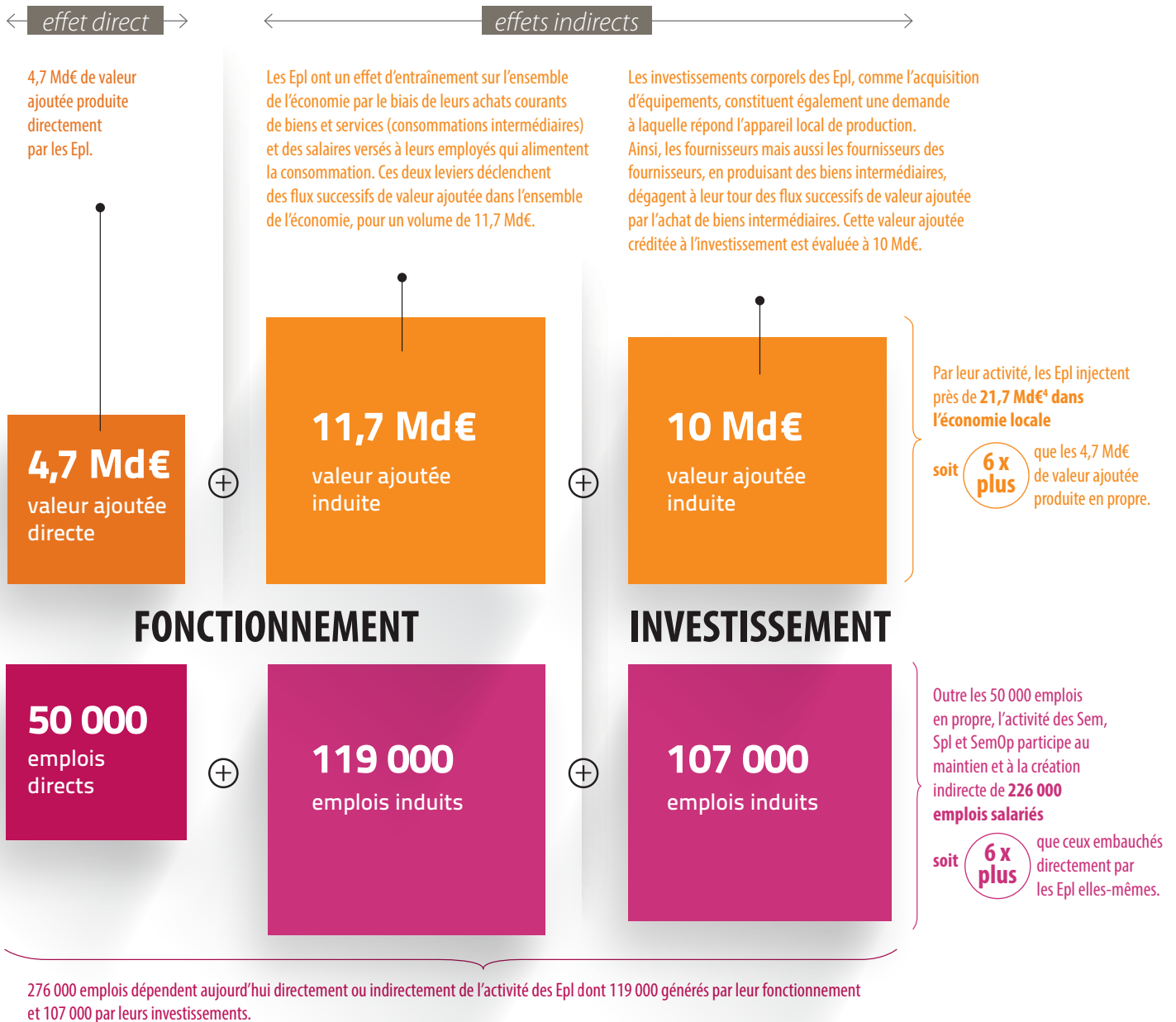
Des Epl parties prenantes du maintien comme de la création d'emplois locaux

276 000 emplois dépendent aujourd'hui directement ou indirectement de l'activité des Epl en France. L'impact social des Epl dans les territoires ne se limite pas aux seuls emplois directs, évalués à 50 000¹.

À travers la production de biens et services, d'une part, et l'investissement d'autre part, ces entreprises génèrent 226 000 emplois, tant auprès de leurs fournisseurs qu'auprès de leurs sous-traitants, soit **1,7 % de l'emploi salarié en France**. Et ce, tant sur les territoires urbains que les territoires ruraux.



Les Epl, un rôle démultiplicateur au service du développement économique et social des territoires



Des retombées socio-économiques qui s'étendent bien au-delà de leurs territoires d'implantation

Si les Epl choisissent en priorité des fournisseurs proches géographiquement, leur impact territorial s'étend bien au-delà des frontières des collectivités actionnaires, principalement lorsque leurs fournisseurs font appel à la sous-traitance.

À titre d'illustration, les **186 Epl implantées en région Auvergne-Rhône-Alpes** créent par leur activité 3,1 milliards d'euros de valeur ajoutée, dont 88 % sont insufflés dans leur région d'implantation et 12 % en-dehors. Sur les 34 300 emplois générés dans cette région, 89 % sont attribués à la région d'origine.

De même, les **118 Epl de la région Nouvelle-Aquitaine** dont la valeur ajoutée totale créée est de 1,6 milliards d'euros, réinjectent 77 % de ce montant dans ce territoire et 23 % en-dehors. 80 % des 17 700 emplois générés par l'activité de ces Epl sont des emplois infra-régionaux.

En Île-de-France, en raison d'un tissu économique dense, la valeur ajoutée créée par les **153 Epl** au sein de la région atteint un niveau encore plus élevé, soit 93 % des 7,6 milliards d'euros générés.

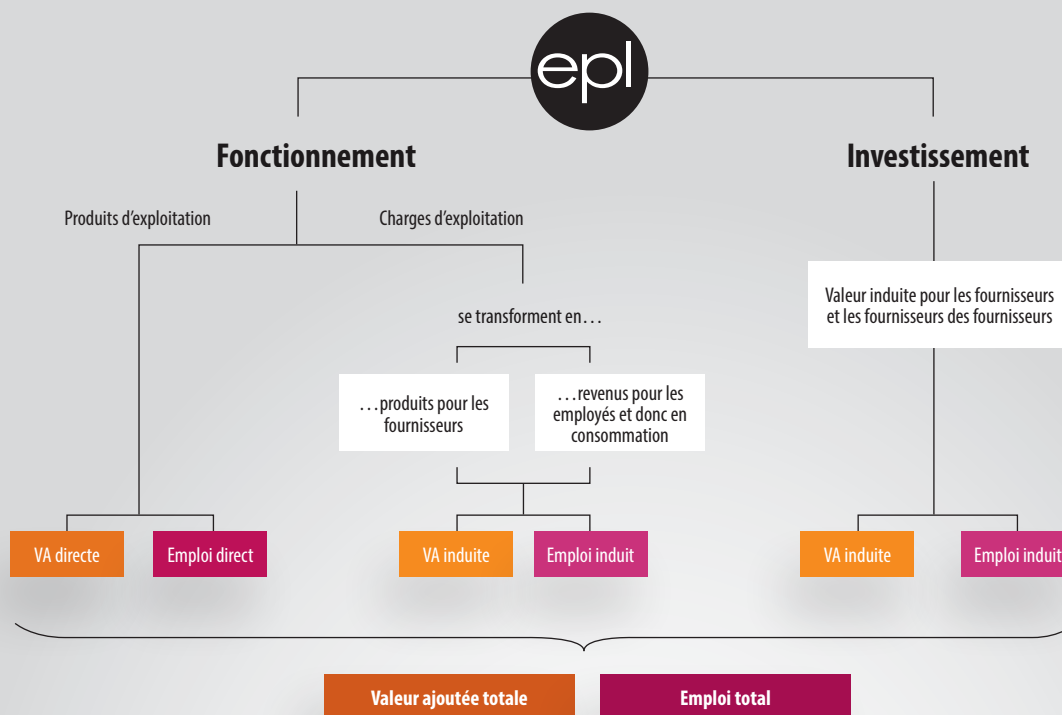
4 Valeur ajoutée induite par l'activité de l'Epl (fonctionnement + investissement), soit 11,7 Md€ + 10 Md€.

Comprendre les mécanismes de l'effet démultiplicateur des Epl

Cette étude d'impact socio-économique utilise une méthode d'estimation issue de modèles de type « Keynes-Léontief ». Cette méthodologie de calcul, adoptée par l'Insee dans l'évaluation économique des DOM, est présentée ci-dessous de façon synthétique. Un document plus complet de présentation de la démarche est disponible en téléchargement sur lesepl.fr⁵

La constitution des indicateurs, réalisée en collaboration avec le cabinet DME, a nécessité l'exploitation :

- des données issues des bilans sociaux des sociétés ayant effectué leurs déclarations en 2014, soit 973 Epl (80 % des 1 214 Epl recensées à date),
- des agrégats publiés par l'Insee.



La valeur ajoutée

La valeur ajoutée générée par les Epl est la différence entre le chiffre d'affaires et les charges courantes d'exploitation (achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements, autres achats et charges externes). Elle est la combinaison de trois facteurs :

- la valeur ajoutée produite directement par les Epl et issue des produits d'exploitation,
- la valeur ajoutée induite par le fonctionnement des Epl qui exercent des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie par le biais de leurs achats courants de biens et services, et des salaires versés à leurs employés qui alimentent leur consommation,

- la valeur ajoutée induite par les investissements (construction, réhabilitation, aménagement etc., ou encore investissements incorporels ou financiers) des Epl. Ils constituent une demande d'équipement qui s'adresse, pour partie, à des entreprises françaises. L'investissement des Epl engendre ainsi des flux successifs de valeur ajoutée, au départ chez les fournisseurs de biens d'équipement, puis chez les fournisseurs des fournisseurs... Ces flux de valeur ajoutée sont utilisés, pour partie, à rémunérer les salariés, alimentant ainsi leur consommation. Celle-ci constitue alors une nouvelle demande à laquelle répondra l'appareil de production en dégageant de nouveaux flux de valeur ajoutée.

L'emploi

L'évaluation de l'emploi total généré par l'activité des Epl se calcule ainsi : aux effectifs employés par les Epl pour leur propre production s'ajoutent des emplois dans le reste de l'économie.

Ces emplois induits sont imputables aux effets d'entraînement issus du fonctionnement et des investissements réalisés par les Epl. Les emplois induits sont évalués à partir de la productivité moyenne apparente du travail⁶ et de la valeur ajoutée induite par les Epl. Les calculs sont réalisés au niveau de chaque branche impulsée indirectement par la demande des Epl.

La productivité « apparente du travail » ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés.

⁵ Empreinte socio-économique des Epl – Méthodologie détaillée (mars 2017) – lesepl.fr/kiosque.php

⁶ La productivité apparente du travail est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur travail :

- la richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume),
- seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte.

Avec le soutien du



Fédération des Epl
95, rue d'Amsterdam – 75008 Paris
Tél : 01 53 32 22 00 – Fax : 01 53 32 22 22
contact@lesepl.fr

lesepl.fr  @FedEpl  Fed Epl